



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2023**

PRESENTS : Léon AUBERT, Vincent BLANC, Bernard CAVALLO, Thibault DALLAPORTA, Gilbert EL KAÏM, Sylvaine JABRE, Sabine LOPEZ, Anthony RICHAUD, Nicolas ROBERTO, Erik ROGER.

EXCUSES : Christian PHILY qui donne procuration à Vincent BLANC, Charlotte L'HERMITE qui donne procuration à Thibault DALLAPORTA.

ABSENTS : Isabelle DAUTRY, Serge RENIET, Elisabeth AUMAGY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas ROBERTO.

Affaire n°1 - Démission du deuxième adjoint – Vote :

-choix n° 1 : maintien du nombre d'adjoints et choix du rang du nouvel adjoint dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

-choix n°2 : réduction du nombre d'adjoints et modification du tableau du conseil municipal en conséquence.

Monsieur le Maire informe les élus de la démission de M. EL KAÏM Gilbert du poste de 2^{ème} adjoint. Il précise que le Monsieur le Préfet a accepté cette démission par courrier en date du 9 novembre 2023.

Vincent BLANC demande à M. EL KAÏM pour quelle raison il a donné sa démission. Gilbert EL KAÏM précise qu'un adjoint travaille en étroite collaboration avec le Maire. N'étant pas toujours en accord avec celui-ci, il a démissionné de son poste d'adjoint mais il reste dans l'équipe municipale.

Monsieur le Maire le remercie pour sa collaboration en tant qu'adjoint pendant ces 32 mois et pour son implication dans tous les dossiers qu'il a suivis.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le maintien ou sur la réduction du nombre d'adjoints et en cas de maintien sur la position du nouvel adjoint : au même rang que le poste d'adjoint devenu vacant (2^{ème}) ou au dernier rang en qualité de dernier adjoint élu (4^{ème} adjoint).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des votants (2 abstentions : Vincent BLANC et Christian PHILY, 9 votes pour le maintien du nombre d'adjoints, 1 vote pour la réduction du nombre d'adjoints),

DECIDE de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à quatre,

DECIDE que les adjoints élus le 3 juillet 2020 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de 4^{ème} adjoint.

Affaire n° 2 - En cas de maintien du nombre d'adjoints - élection d'un nouvel adjoint.

Suite à la décision du maintien du nombre d'adjoints à quatre, l'élection est alors organisée sous la présidence de Monsieur Thibault DALLAPORTA, le Maire, pour élire le 4^{ème} adjoint.

Le conseil municipal désigné 2 assesseurs : Vincent BLANC et Sylvaine JABRE et un secrétaire : Nicolas ROBERTO.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

a. nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. nombre de votants (enveloppes déposées)	12
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral)	0
d. nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L65 du code électoral)	2
e. nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	10
f. majorité absolue	6
Candidat : Léon AUBERT (nombre de suffrages obtenus)	10

Monsieur Léon AUBERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} adjoint et immédiatement installé.

La séance se termine à 18h35.

Informations diverses :

Monsieur le Maire parle à nouveau du futur emplacement des conteneurs semi-enterrés au niveau du Chapeau Rouge.

Vincent BLANC indique que le meilleur endroit serait au bord de la Route Départementale au niveau du mur du parking du Chapeau Rouge. Monsieur le Maire précise qu'il ne coupera aucun arbre.

Vincent BLANC indique qu'il faudrait procéder à l'entretien des 2 impasses situées à Carniol. Léon AUBERT précise qu'il faut aussi s'occuper du chemin qui mène à la Flaugière.

Fait à Simiane la Rotonde, le 12 décembre 2023.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA



Le secrétaire, Nicolas ROBERTO

